

RAPPORTS DE GESTION ET DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2023

**_*_*_

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis pour vous présenter nos rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise sur l'exercice 2023, ainsi que les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation.

PARTIE 1

RAPPORT DE GESTION

1.Faits marquants de l'exercice

L'ensemble des installations photovoltaïques de la SEVE représente actuellement une puissance totale de 738.34 kWc. Aucune nouvelle toiture cette année.

Marie Beuzeval chargée de mission a démissionné en septembre 2023. Le Directeur reprend l'ensemble des missions qui lui étaient confiées : suivi d'exploitation, suivi des projets...

Sapet : L'autorisation du projet attend la maîtrise foncière de la commune. L'ensemble des démarches de celle-ci seront bouclées au 1^{er} semestre 2024.

La recherche de subvention de la commune est en difficulté côté agence de l'eau pour le renouvellement de la conduite.

Mise en conformité des installations photovoltaïques sur ERP. Suite à l'audit du bureau de contrôle les installations mise à l'arrêt ont été redémarrées en début d'année. Des travaux d'encoffrement ont été mené sur l'école de Pont de Cervières et l'arrêt d'urgence amélioré à l'école de la Mi Chaussée. La consultation pour la mise en conformité de l'école de mi chaussée a été infructueuse et une étude interne pour sa mise en conformité menée. Les autres installations : mairie de Puy Saint André, Kimpina, la Miraille, la Crèche des Petites Boucles, le Cinéma de l'Argentière, la Maison de la Géologie souffrent de défauts mineurs qui seront repris au fil des maintenances.

Niveau exploitation, les pannes d'onduleurs ont été nombreuses en 2023.

- Miraille un onduleur SMA HS hors garantie, changé par un nouveau modèle.
- Batiment 1 des services techniques de la ville de Briançon : 3 onduleurs ABB sur 4 HS. Certains sous garantie mais le fournisseur ne peut pas l'honorer. Tous les onduleurs ont été changés en interne par nouveaux modèles de marque SOLIS
- Maison de la géologie : cas similaire 1 onduleur ABB HS sans possibilité d'échange par la marque, remplacé par un modèle SOLIS.

Les modifications de matériel imposent également de reprendre la supervision des installations se qui rajoute du travail d'exploitation, à la fin 2023 toute la supervision n'a pas pu être remise en place.

Au cours du dernier semestre de l'année la commune de Puy Saint André a sollicité la Seve pour l'étude d'un projet photovoltaïque au sol dans le secteur du Clos du Vas. La Seve a répondu favorablement à la demande en engageant une étude de faisabilité avec deux autres développeurs Enercoop et EDSB. Le potentiel du site varie entre 500 et 1000 kWc.

Au cours du 2^{ème} semestre 2023 la SEVE a étudié la faisabilité de monter une activité d'installateur. Toutefois à la fin 2023 aucune solution pour assurer cette activité dans le périmètre des toitures à une altitude supérieure à 900 n'avait été trouvé. En l'absence d'assurance ce projet de nouvelle activité a été mis en stand-by.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Production facturée en 2023 : 813 286 kWh soit -8% par rapport au précédent exercice.

L'année a été globalement moins bonne sur l'ensemble des installations, les pannes d'onduleurs longues à régler se sont ajoutées à ce bilan.

Ventes de l'année 2023

Le chiffre d'affaires global de l'exercice se monte à **159 933 €HT**.

Immobilisations et immobilisations en cours :

Pendant l'année 2023, la SEVE n'a pas réalisé d'immobilisation. Compte tenu des amortissements de l'année la Valeur Nette Comptable (VNC) des immobilisations à la fin de l'exercice est de **746 346 €HT** et la Valeur Brute est de **1 517 725 €HT**.

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux qui ont démarré et non terminé ou à des études pour un total de **141 313 €HT**. Ces travaux correspondent à la création à des études de turbinage sur le captage d'eau potable de la source du Sapet à Saint Martin de Queyrières, également des études de turbinage sur le torrent de Sachas à Puy Saint André et un projet photovoltaïque au Clos du vas.

Délais de paiement des fournisseurs :

Modalités de règlement des fournisseurs

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois par rapport à la date de la facture et par virement.

En pratique, les règlements sont réalisés le dernier jour ouvrable du mois et le 10 du mois pour les autres cas.

Les autres cas concernent les factures dont la date d'échéance figure sur la facture, les factures avec une date de réception largement postérieure à la date de la facture.

LES DELAIS DE REGLEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

**Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu
(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)**

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nbre de factures concernées	0					0	0					0
Montant total des factures concernées TTC												0
% du montant total des achats TTC de l'exercice												
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice												0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nbre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois.					Délais contractuels : 30 jours date de facture sur les ventes photovoltaïques.						

2. Evolutions prévisibles et perspectives

Photovoltaïque

L'étude d'une activité d'installateur serait à poursuivre en essayant de lever les difficultés liées aux installations en altitude : limite technique et réglementaire de 900m, conditionnant le champ des techniques à appliquer.

La mutualisation des pratiques et des connaissances est à pérenniser avec les autres structures du département : Energuil, Energie collective et ERDG.

Hydro-électrique

La recherche de subvention pour le projet du Sapet est à poursuivre sur la partie rénovation du réseau d'eau potable. Le projet reste à ce jour conditionné à son équilibre financier. La Seve réfléchit à monter en compétence sur ce type de projet en développant une ingénierie interne dédiée qui pourrait être en partie financée par le fond Leader. Cette opportunité sera étudiée début 2024.

3. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice

Néant.

4. Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

5. Exposé de l'activité des filiales et prise de participations

Filiales et prises de participations existant antérieurement à l'exercice

Participations :

- Ener'Guil souscrit en 2016 à hauteur de 10 parts de 50€ soit 500€
- Energies Collectives souscrit en 2016 à hauteur de 10 parts de 50€ soit 500€
- Enercoop souscrit en 2019, 3 parts à 100€ soit 300€
- LA NEF souscrit en 2015, 7 parts sociales à 30€ soit 210€

6. Montant des charges à réintégrer

Néant.

7. Comptes de l'exercice

Les comptes de l'exercice font ressortir les résultats suivants :

- Le chiffre d'affaires se monte à	159 933 €
Le chiffre d'affaires réparti par acheteurs obligés :	
* <i>EDSB</i> : 130 352 €	
* <i>EDF OA</i> : 22 552 €	
* <i>ENERCOOP</i> : 7 029 €	
- Les produits d'exploitation sont de	160 605 €
Les produits d'exploitation sont constitués des ventes d'électricité.	
- Les charges d'exploitation sont de	149 979 €
Les principaux postes des achats externes sont constitués :	
- Des prestations de mise à disposition de personnel (25 583 € contre 22 176 € en 2022),	
- Des redevances d'occupation des toitures (8 193 € contre 9 407 € en 2022),	
- Des frais d'assurances (12 495 € contre 11 805 € en 2022),	
- Des postes d'honoraires d'audit et d'études (5 807 € contre 4 850 € en 2022).	
Les dotations d'exploitation (immobilisations) sont de 78 018 € (85 154 € 2022), partiellement couvertes par les reprises de subventions d'investissement à hauteur de 7 588 €.	
- Le résultat d'exploitation est positif à	10 626 €
- Les produits financiers de	4 625 €
Les produits financiers sont le résultat du placement de la trésorerie lorsqu'il y a eu quelques disponibilités.	
- Les charges financières de	8 923 €
- Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts.	
- Le résultat financier est négatif à	4 298 €
- Le résultat courant avant impôts est de	6 328 €
- Le résultat exceptionnel , s'élève à	1 156 €
Il correspond à l'amortissement des subventions sur investissements.	
- Le résultat avant impôt se monte à	7 485 €
- L' impôt sur les sociétés s'élève à	1 871 €
- Le résultat net s'élève à	5 614 €

8. Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat positif de 5 613,70 €, de la façon suivante :

- 5 613,70 € en réserve légale, 24 854,34 € de cumul global en réserve légale,
- 0 € en réserves disponibles, 52 252,43 € de cumul global en réserves disponibles,

9. Distributions dividendes versés

0 € pour l'année 2023. 0 € pour l'année 2022. 0 € pour l'année 2021.

0 € pour l'année 2020. 13 073 € pour l'année 2019.

0 € pour l'année 2018. 17 430 € pour l'année 2017.

17 430 € pour l'année 2016. 14 525 € pour l'année 2015.

10. Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

(Article 148 du décret du 23 mars 1967)

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social en €	871 500	871 500	871 500	871 500	871 500
Nombre d'actions ordinaires	2 905	2 905	2 905	2 905	2 905
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	159 933	185 380	182 816	166 702	164 741
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	85 503	114 568	98 800	93 415	97 503
Impôts sur les bénéfices	1 871	7 354	2 842	1 643	6 450
Résultat net	5 614	22 060	7 883	5 367	16 587
Résultat distribué (proposition)	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dot. Amortissements, provisions	28,79	36,91	33,03	31,69	33,56
Résultats après impôts, participation dot. Amortissements et provisions	1,93	7,59	2,71	1,85	5,76
Dividende attribué	-	-	-	-	13 073
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	-	-	-	-	-
Masse salariale	-	-	-	-	-
Sommes versées en avantage sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	-	-	-	-	-

11. Composition du capital social

Le capital social est constitué de 2 905 actions d'une valeur nominale de 300 €. Ce capital est détenu principalement par les collectivités à hauteur de 1 543 actions ce qui représente 53,12 %. Une partie du capital est détenu par EDSB pour 1 017 actions ce qui représente 35 %, et par des particuliers et entreprises pour 345 actions ce qui représente 11,88%.

PARTIE 2**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE****1. Choix des modalités d'exercice de la direction générale**

Conformément à l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que notre Société a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre structure par les administrateurs durant l'exercice 2023

NOM PRENOM	SOCIETE	FONCTIONS ET MANDATS
LEROY Pierre, Président Représentant de la commune de Puy St André		Aucune fonction
BARD Antoine Directeur Général		Aucune fonction
JALADE Véronique Représentante de la commune de Puy St André		Non renseigné
Timothée OLLIVIER Représentant légal d'EDSB	EDSB SHDHA BBE HAUTES ALPES ENERGIES	Président du Directoire, Directeur Général Représentant EDSB-Président Membre du comité exécutif Administrateur
GALLICE Nicole Représentante l'Administrateur EDSB	EDC EDSB EDSB l'agence	Administratrice - Représentant EDSB Membre du Directoire Présidente
DESMOULINS-GENOUX Emilie Représentante de la Communauté de Communes du Briançonnais	EDSB	Membre du conseil de surveillance – Représentante de la commune de Briançon
AIMARD Thierry Représentant de la Communauté de Communes du Briançonnais		Aucune fonction
SANCHEZ Alain Représentant de la Commune de l'Argentière la Bessée		Non renseigné
TORRENT Florence Représentante de la Commune de Saint Martin de Queyrières		Aucune fonction

3. Point sur les mandats des administrateurs durant l'exercice 2023

Néant.

4. Conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice 2023

Néant.

AR Prefecture

005-210501078-20241212-105A_2024-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024



5. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Néant.

Nous vous rappelons que vous avez eu à votre disposition tous les documents soumis à votre approbation et que nous sommes prêts à répondre à toutes les questions sur les documents et sur les opérations qu'ils traduisent.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions soumises à votre vote.

Fait à Puy-Saint-André le 21 mai 2024

Le Président du Conseil d'Administration, M. Pierre LEROY.
P/O Le Directeur Général, M. Antoine BARD.